8. Le « ou » apparemment exclusif

On se rappelle la scène du procès du Mariage de Figaro (acte 3, scène XV).

95

Ayant emprunté de l'argent à Marceline, Figaro lui a signé une reconnaissance de dette qui peut se lire aussi bien, à cause d'un malencontreux pâté, « laquelle somme je lui rendrai dans ce château, et je l'épouserai » et « laquelle somme je lui rendrai dans ce château, ou je l'épouserai » (nous laissons de côté la troisième lecture proposée, qui comporte un « où »). Dans le procès qui suit, Figaro soutient qu'il s'agit d'un « ou », et en conclut qu'il est tenu seulement à l'une des éventualités, rendre sans épouser ou épouser sans rendre. Un tel exemple (on pourrait en trouver bien d'autres analogues) est quelquefois considéré comme prouvant le caractère exclusif du ou — qui dégage Figaro de l'obligation d'avoir à faire les deux choses à la fois.

Cette conclusion nous semble s'appuyer sur une analyse beaucoup trop rapide, qui s'en tient à l'impression d'ensemble donnée par la phrase (dans l'esprit de Figaro, en effet, chacune des actions exclut l'autre), sans considérer le segment d'énoncé, bien précis, dans lequel agit le *ou*. Pour simplifier la démonstration, nous recourrons encore à des abréviations. « E » désignera la proposition « j'épouserai », et « R », la proposition « je rendrai l'argent ». Il nous semble alors légitime de représenter l'engagement de Figaro par l'énoncé :

• (a) Je m'engage à (E V R).

En effet, en vertu de la définition de « V » (qui exclut seulement la situation 4), la proposition « E V R » signifie « je me mettrai dans l'une des trois situations : épouser et rendre, épouser sans rendre, rendre sans épouser ». L'énoncé (a) signifie alors que Figaro s'engage à se mettre dans une des trois situations. D'où il résulte par exemple que, s'il rend l'argent sans épouser, il a satisfait à son contrat — ce qui est suffisant pour expliquer que Figaro s'accroche à la lecture « ou ». Mais il est bien clair qu'il serait, aussi, libéré de son contrat s'il accomplissait les deux actions à la fois : simplement, il n'y est pas tenu — puisqu'il a deux autres façons de remplir son engagement. Non seulement l'interprétation du « ou » de Figaro comme la disjonction inclusive « V » est suffisante, mais l'interprétation à l'aide de la disjonction exclusive « W » serait clairement inadmissible. Supposons en effet qu'on lise :

• (b) Je m'engage à (E W R).

Cela signifierait que Figaro s'engage à se mettre dans une des deux situations : rendre sans épouser, et épouser sans rendre. Imaginons alors que Figaro se décide à la fois à restituer l'argent et à épouser Marceline. Il n'en résulterait pas, étant donné l'interprétation (b), qu'il a satisfait à son engagement — ce qui est clairement contraire à la compréhension habituelle de la phrase.

Beaucoup d'autres exemples analogues peuvent être imaginés. Par exemple, en disant à quelqu'un « il faut que tu m'écrives ou que tu me téléphones », on exclut, en fait, qu'il fasse les deux choses. Mais le «ou» est néanmoins inclusif. Ce qui est présenté comme nécessaire, c'est que l'interlocuteur fasse l'une des trois choses, écrire sans téléphoner, téléphoner sans écrire, téléphoner et écrire. D'où il résulte évidemment qu'il peut choisir la solution la moins coûteuse, et qu'on ne lui demande pas plus. Dans ce cas, comme dans le précédent, on ne saurait donc s'en tenir, pour établir la correspondance logico-linguistique, à l'impression globale produite par la phrase : il faut préciser à l'intérieur de quel segment de phrase agit la disjonction (dans nos deux exemples elle agit à l'intérieur de la subordonnée complétive exprimant l'objet de l'engagement ou de l'obligation). Car il se peut, nous avons essayé de le montrer, qu'une disjonction inclusive (si on la considère dans le segment où elle opère), se trouve être à l'origine - en ce qui concerne la valeur générale de la phrase - d'un effet de sens exclusif.

Notons encore que les discussions sur le caractère inclusif ou exclusif du *ou* n'ont de sens que si on distingue les informations directement apportées par l'emploi de la conjonction et celles que les interlocuteurs tiennent d'autres sources. Très souvent, en effet, le locuteur joint par *ou* deux propositions qu'il

considère comme exclusives — mais sans que le *ou* marque lui-même cette exclusion. Premier exemple. Soit l'énoncé :

• (c) C'est Pierre ou c'est Paul qui viendra.

Cet énoncé présente sans conteste la venue de l'un comme exclusive de celle de l'autre. Mais il n'est pas sûr que cet effet soit dû à *ou*. Il est bien connu en effet qu'une phrase du type :

 C'est Pierre qui viendra
laisse entendre qu'une seule personne viendra.
Cette indication se retrouve d'ailleurs aussi dans la phrase négative :

- Ce n'est pas Pierre qui viendra.

(N. B. Quand nous disons « une seule personne », il faut entendre « une seule personne à l'intérieur du groupe, ou dans la catégorie, dont il est question ».) Autrement dit, la tournure *c'est... qui* introduit généralement un présupposé d'unicité. Revenons maintenant à (c). Ce présupposé d'unicité est tout à fait suffisant pour expliquer que (c) présente la venue de Pierre et celle de Paul comme exclusives l'une de l'autre : il n'est pas nécessaire de recourir à *ou*.

Deuxième exemple. Il arrive très souvent que l'exclusion réciproque des deux possibilités jointes par ou soit liée à leur nature même. En disant que la première course à Vincennes, ce soir, sera gagnée par le cheval X ou par le cheval Y, on exclut certes qu'elle soit gagnée par les deux à la fois. Mais le ou n'est certainement pas destiné à marquer cette incompatibilité, liée aux connaissances hippiques des interlocuteurs. Supposons de même que quelqu'un annonce :

• Qu'il fasse beau ou mauvais, je viendrai. Ce n'est certainement pas le *ou*, ici, qui apprend l'incompatibilité entre beau temps et mauvais temps.

Cette incompatibilité fait plutôt partie de ce que l'on suppose déjà connu. La phrase en question peut donc se comprendre :

• (Il fait beau V il fait mauvais) \rightarrow je viendrai.

98 D'où l'on tire (cf. § 5) :

• (Il fait beau \rightarrow je viendrai) \land (il fait mauvais \rightarrow je viendrai).

Ce qui permet de conclure que l'on « viendra par tous les temps ».

On notera que le même calcul logique serait impossible si on remplaçait « V » par « W » ; on n'a pas, en effet, d'équivalence entre :

 $(p W q) \rightarrow et r (p \rightarrow r) \land (q \rightarrow r).$

9. Le « ou » réellement exclusif

L'élimination des cas précédents, où le *ou* ne *marque* pas l'exclusion (bien qu'il soit *accompagné* d'une idée d'exclusion) rend plus facile d'isoler une série d'autres emplois, où la conjonction française a pour objet spécifique d'annoncer l'incompatibilité de deux propositions.

Un exemple frappant est celui des menus de restaurant. Quand un menu porte l'indication « fromage ou dessert », il est clair que le client doit choisir entre le fromage et le dessert, et n'a pas droit aux deux. D'autre part, l'exclusion est directement marquée, ici, par le *ou*, et ne tient, à coup sûr, à aucune incompatibilité naturelle. Pour traduire le menu en question dans le langage du calcul propositionnel ¹, on peut, par exemple, convenir de représenter par F l'énoncé « vous aurez du fromage », par D, l'énoncé « vous aurez du dessert ». On obtient alors :

• (d) Vous avez droit à (F W D).

Ce qui signifie bien, si on se reporte au tableau définissant « W » : vous avez droit à l'une quelconque des deux possibilités « avoir du fromage sans dessert » et « avoir du dessert sans fromage ». Pour montrer à quel point ces transcriptions sont sujettes à discussion (ce qui est d'ailleurs leur grand, et unique, avantage), nous ferons remarquer qu'il serait à la rigueur possible de traduire le *ou* précédent

1. Plus exactement, dans un langage modal qui inclurait le calcul propositionnel.

par un « $V \gg -$ à condition de considérer la formule écrite sur le menu, non pas comme l'indication des droits du client, mais comme celle des obligations du restaurateur. On aurait alors :

99

• (e) Je m'engage à (F V D).

Dans ce cas, comme dans l'exemple de Figaro, la personne qui prend l'engagement est tenue seulement à réaliser une des trois situations « fromage et dessert », « fromage sans dessert », « dessert sans fromage ». On a donc bien pour résultat que le restaurateur n'est pas obligé de donner les deux, et que, par conséquent, le client ne saurait les réclamer. En poursuivant la discussion, on verrait cependant que cette solution est finalement inacceptable. Car l'énoncé (e) - s'il oblige le restaurateur à servir l'un des deux plats en questionne l'oblige pas à servir celui des deux que le client réclame : le restaurateur aurait satisfait à son engagement en imposant par exemple le fromage (de même que Figaro satisfait à son engagement en offrant de rendre l'argent). Or ce n'est pas ainsi que l'on comprend d'habitude l'annonce « fromage ou dessert », qui oblige en fait le restaurateur à tenir les deux à la disposition des clients. D'où la nécessité de revenir, dans la description logique, à l'opérateur de disjonction exclusive « W ».

Si, comme nous l'espérons, cette discussion gastronomico-juridique a établi l'existence en français d'un ou dont la valeur logique est indiscutablement exclusive, on se sent plus justifié de choisir une telle transcription dans d'autres cas moins nets. Supposons ainsi qu'on réponde à un enfant qui veut passer l'après-midi à la piscine et la soirée au cinéma, « tu iras à la piscine ou au cinéma ». Sans aucun doute, il s'agit de présenter les deux occupations comme exclusives l'une de l'autre. On peut donc très bien concevoir une transcription à l'aide de « W ». Mais il faut reconnaître que ce cas est moins clair que le précédent. Dans le dernier exemple, en effet, l'emploi du ou a pour fonction principale d'indiquer l'incompatibilité (c'est-à-dire d'exclure la situation 1). On ne peut pas dire qu'il serve de la même manière à exclure la situation 4, c'est-à-dire à indiquer que l'une au moins des deux éventualités se réalisera. Le parallélisme avec « W » est beaucoup plus net dans l'annonce « fromage ou dessert », car celle-ci ne met pas plus l'accent sur les limites de l'offre que sur l'offre elle-même.

Terminons par un point d'interrogation ces remarques sur le *ou* exclusif. Rappelons pour cela un des premiers énoncés analysés ici :

• (f) Pierre viendra, ou Jacques partira.

Nous avons fait remarquer qu'il est souvent compris comme exclusif : on exclut la possibilité qu'il y ait à la fois venue de Pierre et départ de Jacques. Il est bien sûr possible de rendre compte de ce fait en traduisant ou par « W ». Mais on peut dire aussi (et nous ne voyons aucune raison de choisir, ni aucune utilité de le faire) que l'effet d'exclusion est une conséquence secondaire liée à ce que l'énoncé en question a tendance à être utilisé comme menace : « Si Pierre ne vient pas, Jacques partira. » Or il y aurait quelque ridicule à menacer du départ de Jacques au cas où Pierre ne viendra pas, si on ne sous-entend pas que, dans le cas contraire, c'est-àdire si Pierre vient, Jacques ne partira pas. Autrement dit, l'emploi de l'énoncé à titre de menace implique que la venue de Pierre soit exclusive du départ de Jacques. Dans cette interprétation, ce n'est pas l'énoncé proprement dit qui déclare incompatibles les deux éventualités jointes par ou, c'est l'acte de parole accompli à l'aide de l'énoncé (on trouvera l'indication d'un mécanisme analogue dans le chapitre sur « L'expression, en français, de la notion de condition suffisante », p. 133).

10. Les « ou » non logiques

Quand nous parlons de phénomènes « non logiques », il faut entendre seulement par là, rappelons-le, des phénomènes qui ne se laissent pas représenter dans le langage logique auquel nous comparons la langue, c'est-à-dire, ici, le calcul propositionnel. Il n'est pas question de décider de ce qui, en soi, est ou n'est pas logique.

Nous rappellerons d'abord les restrictions d'emploi du *ou* (signalées par R. Thom, et discutées ici même p. 49). Dans son usage descriptif, il peut seulement unir des prédicats dont la valeur sémantique est proche. On ne dit guère : « ce livre est grand ou rouge ».

Deuxième exemple, l'emploi de ou en relation avec selon :

• Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous feront blanc ou noir.

Certes, on peut très facilement transcrire ces vers à l'aide de connecteurs du calcul propositionnel : (Vous êtes puissant → les jugements de cour vous feront blanc)... \land (Vous êtes misérable \rightarrow les jugements de cour vous feront noir). Mais il faut reconnaître que cette traduction est très indirecte, et que le connecteur employé ne peut être ni « V » ni « W ». Alors donc que le ou utilisé ici est senti comme très analogue aux autres ou de la langue, son correspondant logique est tout à fait différent de leurs correspondants. Ce qui confirme, s'il en était besoin, combien ces transcriptions sont artificielles et incapables de révéler « l'essence » du langage (mais cela ne signifie pas qu'elles soient inutiles, et qu'elles ne fassent pas mieux apparaître « le fonctionnement » du langage).

Pour achever, voici un échantillon de *ou* qui nous semble, lui, irréductible à toute traduction en calcul propositionnel. Soit l'énoncé :

• (g) Voulez-vous du thé ou du café?

On remarquera qu'il est nettement ambigu (remarque d'autant plus facile à faire qu'on se sera donné pour tâche le travail de confrontation logico-linguistique ici esquissé). En un premier sens, il signifie « Est-ce que vous désirez une de ces deux boissons que j'ai à vous proposer ? ». Dans ce cas, une transcription propositionnelle est tout à fait possible. Si T désigne la proposition « vous voulez du thé », et C, la proposition « vous voulez du café », l'énoncé (g) revient à demander si la proposition « T V C » est vraie.

Les difficultés commencent avec le deuxième sens. L'énoncé (g) signifie alors « Laquelle des deux boissons voulez-vous ? » Il sert à donner à choisir entre le thé et le café. Or, dans cette acception, sa transcription propositionnelle devient impossible (plus exactement, toute une gymnastique serait nécessaire : il faudrait juxtaposer l'affirmation « T W C » et les deux questions « Est-ce que T ? » et « Est-ce que C ? »).

L'intérêt de ces deux exemples d'inadéquation, à nos yeux, c'est qu'ils font apparaître, mieux encore que les exemples « triomphants » des premiers paragraphes, à quelle fin nous voudrions utiliser la transcription logique du français. Il s'agit d'amener les élèves à réfléchir, à la fois sur la langue et sur les opérations logiques. Par là ils pourront mieux prendre conscience des possibilités propres offertes par chacun des deux langages — possibilités qui risquent d'être ignorées aussi bien quand ces langages sont présentés de façon isolée et quand ils sont artificiellement plaqués l'un sur l'autre.